



CLÉS POUR AGIR

MÉTHANISATION : OBTENTION D'UN PRÉ-ACCORD BANCAIRE

EN NOUVELLE-AQUITAINE

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

60 rue Jean Jaurès
CS 90452 | 86011 Poitiers Cedex

Coordination technique : Marie-Jeanne LE CASTREC,
ADEME

Rédacteur : Thomas FERENC, ADEME

Crédits photo : Marie-Jeanne LE CASTREC / ADEME, Bernard
DELOMENIE / Crédit Agricole, Eric GUILLOU / GAEC Teyfon

Création graphique : ADEME

Brochure réf. 011121

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, juin 2020

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

L'ADEME

L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PROMeut, AUPRÈS DES PORTEURS DE PROJETS ET FINANCEURS PRIVÉS, UN TRAVAIL RÉALISÉ DE MANIÈRE COLLECTIVE, VISANT UN FINANCEMENT OPTIMISÉ DES PROJETS DE MÉTHANISATION.

A QUI S'ADRESSE CE DOCUMENT ?

- **Aux porteurs de projet** confrontés aux demandes des banques et des financeurs publics à l'étape du financement ;
- **Aux banques et cabinets d'expertise bancaire** qui seraient moins sensibilisés à cette démarche de fonctionnement commune ;
- Plus généralement au dispositif **MéthaNAction** et à l'ensemble de ses partenaires.

À SAVOIR :
UNE DÉMARCHE QUI MÈNE À L'OBTENTION D'UN PRÉ-ACCORD BANCAIRE, SUR DES BASES COMMUNES DE FINANCEMENT

UN CONTEXTE ADAPTÉ POUR LA RÉALISATION DES PROJETS

Historiquement, les financeurs publics ont été confrontés à des projets sur lesquels les montants d'aide ont été validés (et les fonds bloqués), mais jugés ensuite non finançables (ou non finançables en l'état) par les banques. Dans ce cas et en conséquence, l'accompagnement technique et financier développé s'avère inefficace...

Pour éviter ce scénario, lors de la demande d'aide, les financeurs ADEME et Région Nouvelle-Aquitaine imposent et vérifient :

- **l'anticipation dans la recherche de financement et la description de l'état d'avancement de ces démarches :** banques contactées, propositions reçues, exigences de l'organisme bancaire (notamment le pourcentage d'autofinancement requis) ;
- **la fourniture d'un pré-accord bancaire, a minima, et au plus tard à la fin de l'instruction menée par l'ADEME et la Région.**

QUEL CONTENU POUR QUELLE CHRONOLOGIE ?

UN PRÉ-ACCORD BANCAIRE NÉCESSAIRE

Tel que perçu par l'ADEME, un pré-accord bancaire doit à minima permettre aux financeurs publics d'avoir la position et ou l'avis du partenaire bancaire sur :

- 1. Les capacités techniques et financières du/des porteur(s) de projet** à porter et financer le projet ;
- 2. Les éléments techniques du projet :**
 - type d'approvisionnement et autonomie ;
 - sécurisation des gisements extérieurs ;
 - valorisations énergétique et gestion du digestat,
 - technologie et process ;
 - implantation,
 - hypothèses de disponibilité...
- 3. Les éléments économiques du projet :**
 - montants d'investissement et sécurisation ;
 - budget prévisionnel ;
 - plan de financement et autofinancement ;
 - indicateurs économiques.
- 4. Le projet, avec l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces** sous réserve si besoin :
 - apport de fonds propres ;
 - subventions ;
 - contrat de maintenance ;
 - assurances du chantier et exploitation ;
 - obtention des démarches administratives ;
 - accord des organismes de garantie.

« Cette méthode concertée dont nous faisons la promotion pour le financement, est à ce jour éprouvée sur plus d'une douzaine de projets de méthanisation en Nouvelle-Aquitaine. Elle permet de travailler le financement sur des bases communes voir sur des outils communs, et d'obtenir un premier engagement des banques pour sécuriser l'instruction des demandes d'aide. »

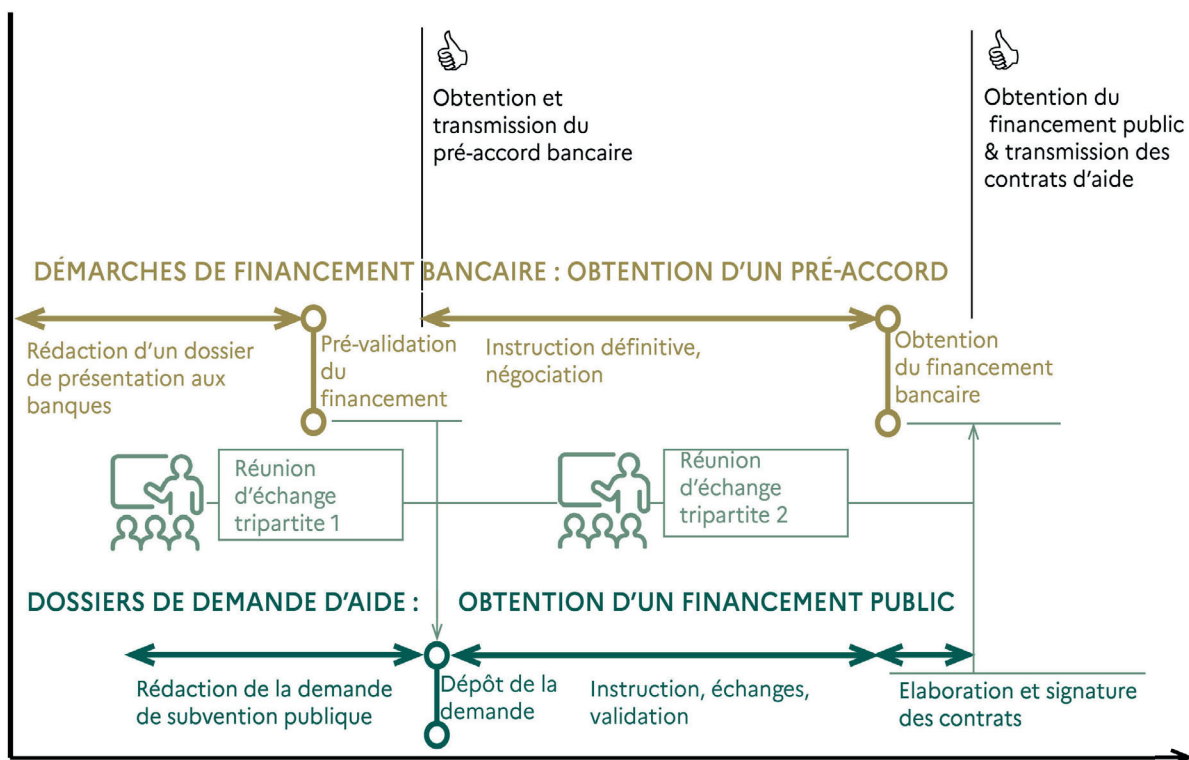


Thomas FERENC, Chargé de mission, ADEME

A noter :

Chronologie de la démarche

des adaptations sont à prévoir selon le projet : nombre et fréquence des réunions, positionnement des réunions...



UN PARCOURS COLLABORATIF BÉNÉFIQUE

POUR LA BANQUE

Une collaboration tripartie est bénéfique pour l'ensemble des acteurs.

« Le financement d'une unité de méthanisation nécessite un niveau d'apport en fonds propres en fonction du type de projet, cogénération ou injection, du montant de l'investissement et de l'équilibre financier du projet. Cet apport en fonds propres peut être constitué d'apport en capital ou en compte courant d'associés, mais également sous forme de subventions d'organismes publics.



Aussi, les financeurs que nous sommes, avons besoin d'avoir une vision sur la possibilité de subventions publiques sur le projet afin de mettre en place les financements bancaires ; et inversement pour les pouvoirs publics afin de mettre en place les subventions.

Après échanges avec le service de l'ADEME, nous avons trouvé un bon compromis pour que l'analyse du projet se fasse conjointement. Ce qui permet à chacun de présenter ses possibilités d'accompagnement et connaître les contraintes des autres intervenants.

Une méthode qui a permis d'aboutir à la concrétisation de plusieurs projets sur notre territoire et qui va perdurer pour les projets futurs.

Bernard DELOMENIE,
Réfèrent Energie renouvelables
Crédit Agricole du Centre Ouest.

Des échanges formalisés sur :

1. Les financements publics et privés,
2. L'intérêt de la démarche
3. La difficulté technique et les formalités de fonctionnement technique de chacun.

Ces échanges permettent d'aboutir à un fonctionnement concerté, qui, à ce jour a été efficace et déterminant pour l'ensemble des dossiers.

POUR LE PORTEUR DE PROJET

Cette collaboration lève de nombreux freins à la réalisation du projet.

« Sur l'étape de financement de notre projet, 2 réunions ont été réalisées en présentiel avec la banque et l'ADEME, en plus des échanges téléphoniques. Cela a facilité la compréhension des objectifs de chacun, ainsi que la réalisation de nos démarches administratives, dans des délais optimisés. Les réserves sont entendues et travaillées de façon collaborative s'il y a lieu. Nous avons été très satisfaits de ces rendez-vous avec l'ADEME, la banque et nous. Nous souhaitons aussi les remercier pour leurs conseils, rapidité et leur professionnalisme. »



**Emeric GUILLOU,
GAEC Teyfon**

Des échanges tripartites banque-financeurs-porteur :

- 2 réunions réalisées en présentiel facilitent la compréhension des objectifs et demandes de chacun.
- Les démarches techniques et administratives sont facilitées, et réalisées dans des délais optimisés ;
- Les réserves sont entendues et travaillées de façon collaborative s'il y a lieu.

La satisfaction est totale et partagée grâce à cette démarche.





CLÉS POUR AGIR

MÉTHANISATION : OBTENTION D'UN PRÉ-ACCORD BANCAIRE

L'ADEME, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie promeut, auprès des porteurs de projets et financeurs privés le travail réalisé pour le financement des projets de méthanisation.

Une démarche mène à l'obtention d'un pré-accord bancaire, validant ainsi la possibilité de financement du projet, sur les mêmes bases techniques et au même moment.



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.nouvelle-aquitaine.ademe.fr

